



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réponse du président de la CARL sur les dettes du SIAEAG ayant fait l'objet d'un sujet sur Guadeloupe la 1ère

Publié le 30 janvier 2022

Gosier, le 30 Janvier 2022 — **LA CARL entend répondre à la publication de la CRC et aux allégations du 30 janvier 2022 du journaliste de Guadeloupe la 1ère, Olivier LANCIEN**, ceci afin que le dossier de l'eau connaisse un épilogue qui satisfasse les Guadeloupéens qui sont sans cesse pris en otage dans une lutte politicienne inextricable. En effet, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant ne peut, en aucun cas, souffrir en termes d'image et de crédibilité, des soubresauts de la liquidation chaotique du SIAEAG.

Depuis la promulgation de la loi du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe portée par les élus Guadeloupéens (Justine Benin, Député et Dominique Théophile, Sénateur), il existe une certaine opacité de l'actuelle gouvernance du SIAEAG et de la nouvelle structure que tous appelaient de leurs vœux.

Bien déterminée à prendre toute sa part, comme il était prévu, en faveur de la résolution des dettes du SIAEAG non imputables au SMGEAG stipulé à l'article 1 alinéa IX de la loi citée ci-dessus, la CARL s'apprête à devoir rembourser un montant important de dettes contractées auprès des fournisseurs du SIAEAG. Cet endettement a provoqué une avalanche de contestations sur le territoire de la CARL. Parce que « **Gouverner c'est prévoir** », il a fallu trouver un financement pour payer cette dette courante du SIAEAG qui s'élevait à pas moins de 57 millions d'euros dans les comptes de gestion 2020.

Il est possible que nous nous posions la question suivante : à qui profite le crime si tout à coup le SIAEAG alors décrié par tous et par-delà nos rivages, présente subitement un actif de 80 millions d'euros ? Pourquoi cette information fuite par voie de presse alors que les principaux intéressés réclament depuis des mois ces mêmes documents financiers pour les faire auditer ?

Au regard des informations qui sont affichées sur deux lignes par les magistrats de la CRC nous apprenons que l'actif net du SIAEAG serait réapparu comme par magie. Dans le même temps, ses débiteurs nous contactent pour réclamer la signature de moratoires sur plusieurs dizaines de millions d'euros. Vivons-nous une réalité parallèle ?

La réalité c'est que liquidateur nommé du SIAEAG semble nous opposer par son silence une fin de non-recevoir.

Nous serions donc fondés à saisir les voies juridiques pour expertiser ces comptes qui fluctuent au gré du temps et selon des appréciations diverses et variables. Tantôt ils sont déficitaires pour les débiteurs l'instant d'après ces mêmes comptes, affichent 80 millions d'excédent, supérieur à son endettement.

Aussi, la CARL s'interroge sur cette rétention d'information certainement volontaire... Que cache cette fin de non-recevoir clairement affichée de nos demandes d'obtention des comptes financiers du syndicat. Non content de n'avoir aucune visibilité sur la gestion du désormais ancien syndicat, nous partageons l'inquiétude de la population qui n'a jamais reçu de facture depuis la création du SMGEAG qui se voulait être LA solution pour régler le problème de gouvernance.

La CARL s'interroge également quant aux travaux nécessaires à la réhabilitation des canalisations défectueuses depuis plus de 40 ans qui sont ipso facto imputables au SMO comme le prévoit la loi sur l'eau du 29 avril 2021 : qui va payer la facture ? Elle attend du liquidateur qu'il démontre de manière effective, la possibilité pour le SIAEAG de recouvrer toutes ses créances auprès des EPCI.

Sans mettre en doute ces possibilités qui nous arrangeraient bien, nous attirons l'attention de tous sur le fait que la CAGSC a déjà annoncé par voie de presse son incapacité à régler les dettes du secteur eau et assainissement qui aggravent son budget désormais placé sous tutelle. Il en est de même pour « Eau d'excellence » qui a déjà assigné le SIAEAG en justice. Quelle est la valeur réelle de ces dits 80 millions d'euros d'actifs ? Nous demandons la communication de ces comptes sans attendre.

C'est donc avec prudence que le président de la CARL et son équipe invitent la population à faire preuve de vigilance face aux différentes déclarations diffusées en parfaite ignorance des éléments objectifs de ce dossier.



Veuillez trouver ci-dessous dans les documents joints à télécharger le bordereau de situation de la totalité des produits locaux dus à la Trésorerie de la Direction des Finances Publiques transmis au SIAEAG - 17 janvier 2022



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le COSSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :

lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00